https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-27-avril-2009-fixant-la-marge-applicable-aux-medicaments-inscrits-sur-la-liste-prevue-a-larticle-l-5126-4-du-code-de-la-sante-publique-lorsquils-sont-vendus-au-public-par-les-pharmacies/
Arrêté du 27 avril 2009 fixant la marge applicable aux médicaments inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique lorsqu'ils sont vendus au public par les pharmacies à usage intérieur
27/04/2009